appuyer les revendications des compagnies de Tourcoing et de Roubaix, pour demander que l'on revînt au système des conventions commerciales, à défaut de traités de commerce puisqu'il ne peut plus en être question. (Très bien ! très bien ! au centre.)

C'est que ces chambres de commerce s'étaient aperçues qu'à force de fermer les débouchés, les industries qui ne vivaient que du marché français étaient éprouvées par ricochet : on a vu celles qui étaient habituées à chercher des débouchés à l'extérieur, ne les trouvant plus se fourrer vers l'intérieur et mordre sur la clientèle de celles qui avaient vécu jusqu'alors dans une certaine quiétude.

De plus en plus, ces questions, vous le voyez, viennent démontrer une solidarité complète entre toutes les industries.

Je comprends que la chambre de commerce de Lille, tant au point de vue agricole que textile, ait considéré [illegible] général et prié M. le ministre du commerce André Lebon d'aboutir sans retard un accord commercial, une convention avec l'Italie, puis avec l'Espagne et aussi avec tous ceux qui voudront bien traiter avec nous. (Très bien ! très bien !)

Nous ne pouvons pas garder toujours des conceptions étroites ; nous avons un marché qui, intérieurement, ne se développe pas suffisamment, la stagnation de la population pèse de plus en plus sur le chiffre des affaires. Vous savez aussi que le progrès fatal, que le développement et la rapide production des instruments de travail contraignent au chômage, si nous ne pouvons pas trouver d'autres débouchés que le marché intérieur. (Très bien ! très bien !)

Alors, il se produit de la pléthore, de la congestion, et ceux qui sont atteints ce sont, en même temps, les patrons et les ouvriers, car il y a entre eux une solidarité complète. (Applaudissements).

Eh bien, l'industrie lainière, l'industrie qui fait le plus gros chiffre d'affaires, qui atteignait autrefois 400 millions à l'exportation, est tombée à 200 millions pour les six premiers mois de cette année et nous sommes éprouvés au-delà de tout ce qu'on peut imaginer. Aussi remercions-nous la commission des douanes d'avoir apporté dans cette connexion un esprit d'examen beaucoup plus large que celui qui dominait dans les années dernières ; nous la remercions surtout d'avoir spontanément fait apporter à ses théories, pour ainsi dire, cette opération de mouillage dont on parlait beaucoup hier. (Très bien, très bien.)

On peut dire que c'est instruite par les résultats de la convention franco-suisse que la commission des douanes s'est décidée comme elle l'a fait. Qu'avons-nous vu en effet, après la conclusion de ce traité ? Nous avons reconquis en trois ans le chiffre d'affaires que nous avions en 1892 avant la rupture des négociations ; nous sommes passés, en trois ans, de 147 millions à 192 millions, qui est le chiffre que nous avions atteint avant qu'on ne rompît les relations entre la Suisse et la France.

Eh bien, nous demandons que, de plus en plus, on nous ouvre de toutes les entraves qu'on a apportées à l'exercice de l'industrie et du commerce. C'est pourquoi nous sommes heureux aujourd'hui de constater qu'il y a une détente très grande, car une nation ne peut pas rester purement et simplement agricole : une nation complète et moderne exige qu'à côté de l'agriculture, de la viticulture et du pâturage, l'industrie et le commerce puissent vivre et se développer d'une manière normale. (Applaudissements au centre).

M. Pourquery de Boisserin. — Et quand vous aurez écrasé l'agriculture, que ferez-vous ?

M. Eugène Motte. — Nous n'écraserons pas l'agriculture ; nous trouvons dans les agriculteurs nos meilleurs clients. Nous aurons toujours, par conséquent, la sollicitude la plus grande pour les intérêts de l'agriculture.

M. Pourquery de Boisserin. — Quand les agriculteurs n'auront plus d'argent, ils ne vous achèteront rien.

M. Eugène Motte. — Monsieur Pourquery de Boisserin, vous qui êtes mon ami et qui m'avez toujours témoigné une grande condescendance pour écouter mes doléances, sachez que nous comptons toujours sur les agriculteurs comme sur nos meilleurs et plus fidèles clients.

M. Pourquery de Boisserin. — Mais vous ne les prendrez pas !

M. Eugène Motte. — Mais nous entendons pouvoir continuer à vivre et ne pas payer continuellement la rançon des droits de douane dont on les protège.

M. Gaston Doumergue. — Vous voulez leur vendre et ne pas leur acheter.

M. Pourquery de Boisserin. — Nous qui payons la rançon du traité franco-italien, nous serons plus généreux que vous, mais vous tâtonnerons alors que vous nous aurez abandonnés.

M. Eugène Motte. — L'industrie lainière avait un énorme marché dans le monde entier ; et je vous disais tout à l'heure que depuis 1892 nous avons été éprouvés au-delà de tout ce qu'on peut imaginer. Nous avons été éprouvés au point que certaines régions qui vivaient de l'industrie lainière — non-seulement M. Guillemin ne me démentira pas — ont senti pour ainsi dire le frôlement de l'agonie. Demandez à l'industrie de Fourmies ce qui se passe ; la plupart des usines sont fermées, toutes travaillent à des prix infimes, et l'on peut dire que cette région est dans un état absolument déplorable. Nous-mêmes, à Roubaix, nous sommes très éprouvés. Il suffit d'ailleurs de consulter la statistique pour voir ce qui s'est passé depuis ces trois dernières années. Ces chiffres sont entre vos mains. En 1896, en tissus d'ameublement, merinos, tissus de pure laine, bonneterie, tissus mélangés, nous avons exporté, dans les onze premiers mois, pour 269 millions.

Cette année nous n'atteignons que 199 millions. Il est incontestable que le traité franco-italien a mis entre vos mains une porte.

Je reconnaîtrai tout à l'heure, M. de la Rochefoucauld, que nous faisions un marché de dupes. Je ne le crois pas. En effet, si on examine les chiffres très attentivement, on voit que si l'Italie a reçu 57 p. 100 sur son chiffre d'affaires avec nous depuis la dénonciation de 1887, nous avons perdu 50 p. 100, et, comme cette perte s'applique à un chiffre plus considérable, on peut dire qu'il y a équivalence et qu'ainsi nous ne faisons pas un marché de dupes. (Applaudissements au centre).

Ces observations générales nous conduisent à l'appréciation pure et simple de l'accord franco-italien.

Ce n'est pas à dire que je ne puisse produire quelques observations de détail, le considérer que les conseils du gouvernement auraient pu consulter davantage ceux qui sont en demeures leur donner des avis éclairés. Trop souvent on ne les recherche qu'après de l'administration et trop immédiatement auprès du ministère du commerce.

M. Dupuis. — Les chambres de commerce n'ont pas été consultées.

M. Eugène Motte. — C'est toujours la commission des valeurs en douane qui est appelée à renseigner l'administration. Cette commission est composée de personnes qui apportent dans ces matières la plus grande bonne volonté et un esprit extrêmement laborieux ; je rendrai tout particulièrement hommage à M. Grandcourage qui, pour l'industrie lainière, apporte la plus grande lucidité dans ses rapports. Mais on pourrait, sur beaucoup de points, consulter des personnes capables de donner des renseignements plus précis. Un décret, en pleine usage, exige que les personnes qui composent le conseil supérieur des valeurs en douane soient domiciliées à Paris.

C'est là une exigence qui est absolument surannée. Cette mesure a été prise dans un temps où, pour ainsi dire, la province était loin de Paris ; à l'heure actuelle, avec un télégraphe ouvert en communication immédiate avec la capitale et on pourrait alors trouver non plus des industriels en chambre ou des négociants en entrepôts, mais des gens qui vivent à pied d'œuvre et sont placés près de l'industrie, c'est-à-dire susceptibles de se préoccuper de ses besoins et d'apporter leur contingent de lumière. (Applaudissements.)

Ainsi, au point de vue des tissus d'ameublement, je considère que nous vivons toujours sur une classification absolument archaïque et sommaire. Il n'y a qu'un article global pour ces tissus.

Il semblerait que ceux qui ont réglé le tarif l'ont fait avec des données de 1850 ou même de 1830.

On raisonne sur le tissu d'ameublement comme sur un tissu de pure laine. Certainement, nos aïeux ne considéraient, dans le tissu d'ameublement, que le reps, le damas ou les satins de laine, et c'est pourquoi je m'explique que ce tissu soit mis immédiatement au-dessous des tissus de laine.

Ce sont là des mœurs qui remontent à nos pères.

A l'heure actuelle, on est arrivé à faire des tissus d'ameublement à la portée de toutes les bourses ; on a remplacé le papier par des tentures ; les portes sont garnies de portières faites avec des tissus composés de toutes sortes de matières à bon marché. On emploie du gros cotons, des fils de jute, du lin, toutes espèces de matières. On a démocratisé absolument cet article, de plus, fait vivre, à côté des industriels, une foule de dessinateurs qui font rayonner dans le monde entier le bon goût français. (Applaudissements).

Je demande si, à l'occasion de cet accord franco-italien, il est trop tard pour apporter un peu de gaîté moderne dans cette classification bien bien d'ameublement.

Je demande en tout cas que, dans les négociations futures avec d'autres pays, on tienne compte de mes observations ; il faudrait qu'on répartisse les tissus d'ameublement en plusieurs classes et qu'on les place dans l'article même de la matière qui y domine.

Voilà les quelques observations de détail que j'avais à présenter au gouvernement ; mais, dans l'ensemble, l'industrie lainière, avec sa grande puissance, sa grande industrie prépondérante des exportations françaises, approuve et dans son esprit et dans sa lettre l'accord franco-italien. (Applaudissements).

**Dans son discours, M. le ministre du commerce, a repondu aux observations de M. Eugène Motte. Voici, toujours d'après l'*Officiel*, le compte rendu de cette partie des débats :**

M. le Ministre du Commerce. — L'honorable M. Motte a fait remarquer que les classifications faisaient souvent à désirer. Je suis le premier à souhaiter que toutes les fois que des aménagements sont possibles il soit tenu largement compte des transformations de l'industrie. (Très bien ! très bien !)

J'ai eu le plaisir de visiter la place de Roubaix et je sais avec quelle ingéniosité, avec quelle souplesse et quelle énergie — on ne fait pas mieux aux Etats-Unis — cette place lutte contre toutes les difficultés.

Il est certain que les faits apportés par l'honorable M. Motte, sont exacts et que, du moment qu'aux tissus unis de jadis sont venus, non pas se substituer, mais s'ajouter les mélangés et surtout ceux où se retrouve d'une façon si éclatante le génie industriel de la France, il y a lieu de tenir compte des progrès et des changements qui se sont produits. Il est désirable qu'une classification intelligemment faite suive le plus rapidement possible chacune de ces transformations. (Très bien ! très bien !)

Le projet du Gouvernement présente cet avantage que nous restons toujours dans notre tarif minimum, et qu'en fait, le jour où il apparaîtrait que des modifications sont utiles, elles seraient faciles à réaliser.

Vous voyez, mon honorable collègue, que rien ne serait plus aisé que de répondre à vos vœux. C'est précisément l'un des avantages de ce régime, et je crois que, sur ce point, vous avez satisfaction.

M. Eugène Motte. — Voulez-vous me permettre une explication, monsieur le ministre ?

M. le ministre du commerce. — Volontiers !

M. Eugène Motte. — Voici ce qui se passe : Vous avez obtenu des Italiens une concession sur les tissus d'ameublement de laine ; comme ces tissus de laine pure, reps, satin et damas, n'existent pour ainsi dire plus et se vendent peu en Italie, où l'on est habitué aux couleurs chatoyantes et aux tissus bon marché, nous sommes obligés de faire des tissus mélangés, dans lesquels il entre beaucoup de coton, tant soit peu de soie (du cri), et une certaine quantité de laine, et, de ce fait, nous n'obtenons réellement aucune concession pour les tissus d'ameublement.

Je vous prie, par conséquent, d'obtenir, si vous le pouvez, une classification plus heureuse qui ne soit pas, pour ainsi dire, une tromperie, puisque nos tissus d'ameublement de pure laine, nous n'en fabriquons que pour une infime somme et que, dans ces conditions, nous n'obtenons aucune concession. (Très bien ! très bien !)

M. le ministre du commerce. — Je suis persuadé que vous êtes assez ingénieux à Roubaix pour transformer, même à ce point de vue, vos produits ; mais, d'autre part, vous pouvez être convaincus que, toutes les fois que nous trouverons la possibilité d'améliorer encore la convention franco-italienne, nous le ferons, et je suis persuadé que ce n'est pas de notre côté que vous trouverez des résistances. (Très bien ! très bien !)

*On sait que le projet de loi a été adopté par 451 voix contre 45.*

* * *

L'*Echo de Paris* rend compte en ces termes de l'intervention de M. E. Motte :

« M. Eugène Motte, patron important, député intelligent, apprécie l'accord franco-italien. Il donne ses raisons avec simplicité, avec clarté, avec énergie. Il n'est pas l'homme des paroles vaines. Chacune de ses phrases enferme un argument.

« M. Motte sait que l'accord franco-italien sera favorable à l'industrie lainière. Il approuve donc l'accord, tout en regrettant que le gouvernement n'ait pas pris soin de consulter « les gens du métier ». M. Motte ignore-t-il donc qu'en France on ne demande jamais l'avis de ceux qui sont après à donner leur avis ? »

# La Fête de Noël

## A ROUBAIX

Parmi les solennités du culte catholique, la fête de Noël, avec un caractère spécial de touchante poésie, a toujours eu le privilège de provoquer chez le peuple chrétien des manifestations de foi et de piété. Les habitants des Flandres l'ont, de tout temps, célébrée avec une dévotion particulière et avec un éclat exceptionnel. Gardienne fidèle de cette pieuse tradition, la population de Roubaix s'est encore montrée, cette année, empressée à fêter dignement cette belle journée.

La messe de minuit chantée solennellement, dans quelques églises à quatre heures et demie et dans les autres à cinq heures, avait attiré partout une assistance extraordinairement nombreuse. Comme chaque année, cet office à cette heure matinale offrait un spectacle grandiose et émouvant. Les imposantes cérémonies du culte, les illuminations, les chants qui rappelaient ceux des anges au-dessus de la grotte de Bethléem, la voix majestueuse des orgues, le recueillement pieux des assistants, tout impressionnait vivement l'esprit et le cœur.

Durant toute la matinée, l'affluence des fidèles aux messes qui ont été célébrées presque sans interruption, a été considérable, et les communions, déjà très nombreuses à la messe de minuit, se sont succédé avec une continuité édifiante.

Pour la messe solennelle du jour, toutes les églises étaient bondées. Les chorales et les maîtrises, dont plusieurs avaient déjà prêté leur précieux concours à la messe de minuit, ont exécuté, avec un empressement et une perfection que nous ne saurions trop louer, des œuvres des meilleurs maîtres de musique religieuse. Chanteurs, solistes, instrumentistes, sous la direction de chefs dévoués, ont déployé les meilleures ressources de leur talent, puissamment secondés par nos organistes dont nos lecteurs connaissent le sens artistique.

Les offices de l'après-midi ont été suivis également par une assistance très nombreuse.

Ils ont été aussi rehaussés par des chants solennels parmi lesquels nous devons particulièrement signaler la gracieuse prose *Adeste fideles* toujours entendue avec une pieuse satisfaction.

## A TOURCOING

La fête de Noël a été célébrée dans toutes les paroisses de Tourcoing avec toute la pompe que comporte cette belle solennité religieuse.

Dans toutes les églises les fidèles ont assisté pendant les différentes offices du jour, et le matin on a pu constater de fort nombreuses communions.

Aux différentes messes, à chaque paroisse, les chants ont été exécutés par les maîtresses avec un éclat tout particulier. Quelques messes de minuit ont été dites dans les chapelles particulières.

A l'église St-François-d'Assises, à Mouvaux-les-Tourcoing, au cours de la célébrante cérémonie, M. Desobeau, professeur de lycée aux Etudes modernes, et M. Desobeau, clarinettiste, ont interprété *Sous les Tilleuls des Scènes Alsaciennes* de Mannels.

## A WATTRELOS

La fête d'hier, une des plus touchantes, des plus populaires, et aussi des plus anciennes du christianisme, a été célébrée par la population avec des sentiments de véritable ferveur.

A la messe de cinq heures, dite à de minuit, à les communions ont été, comme de coutume, très nombreuses. A dix heures, la grande paroissiale a célébré avec son habituel talent. Toutes les chapelles des hameaux de l'après-midi et du soir ont été aussi très suivis.

## A CROIX

A la paroisse Saint-Pierre, le chœur du Cercle Léon XIII a chanté la messe du 2e ton harmonisée, sous la direction intelligente de M. Lorthiois.

A l'issue des vêpres, M. l'abbé Delporte, aumônier de l'Hôtel-Dieu, a prononcé le sermon de circonstance.

Les soli de la grand'messe, donnés par frères Dequisson, ont été particulièrement remarqués.

Le soir, une charmante fête a réuni dans la salle du Cercle les membres des familles assistées par les conférences de St-Vincent de Paul. Un arbre de Noël fabriqué et tout chargé d'agréables jouets avait été élevé au devant de la scène. La salle était complètement remplie, jusque dans ses coins, d'une foule sympathique composée des pères et mères de familles et des enfants assistés des conférences.

Un groupe d'amateurs s'était chargé de distraire cette assemblée et plusieurs monologuistes et chanteurs de circonstance ont bravé la rampe pour la première fois. Ce qui n'a pas empêché qu'ils ne fussent très applaudis.

Au premier rang nous avons remarqué les membres du clergé paroissial et les présidents et présidentes des conférences de Saint-Vincent de Paul.

Avec ses accents d'inimitable éloquence, M. Eugène Butoit, premier inspirateur de ces œuvres fécondes et président de la Conférence des hommes, a parfaitement caractérisé cette fête cordiale et remercié les chanteurs de bonne volonté pour le plaisir procuré à l'assemblée.

Il a recommandé aux parents présents l'obligation de veiller à la formation religieuse de leurs enfants.

Après lui, le sympathique et dévoué curé de la paroisse a pris la parole pour rendre hommage au dévouement des conférences féminines et masculines.

Après cette allocution fort applaudie, a eu lieu une distribution de vêtements et le tirage des lots de l'arbre de Noël.

L'assistance s'est retirée ensuite sous l'impression visible d'un contentement de bon aloi.

A St-Martin, la matinée de la paroisse a exécuté, à 5 heures, la messe du 10e ton harmonisée par M. Leconte, organiste et à 10 heures la messe du Saint-Sacrement des miracles de M. le chanoine Planque. Les deux exécutions ont été très remarquables.

L'allocution de circonstance a été prononcée aux vêpres par M. l'abbé Tiney.

## A LANNOY

Cette solennité a été doublement fêtée à Lannoy, en raison de l'Adoration qui avait lieu le jour de Noël.

Pendant la nuit de samedi à dimanche, de nombreux groupes d'hommes se sont succédé pour l'adoration nocturne à l'église paroissiale, aux différents offices de la journée, la foule était considérable. Le soir, après les vêpres, le R. P. Dumortier a prononcé un éloquent sermon de clôture, puis a eu lieu la procession, à laquelle un grand nombre d'hommes, porteurs de flambeaux, donnaient un caractère grandiose.

**Dans les autres communes du canton**

Les sociétés chorales ont rehaussé par leurs chants la solennité de la fête.

Partout le monde des fidèles s'est porté en foule à tous les offices de la journée qui ont eu lieu au milieu d'un éclat inaccoutumé.

## A LILLE

L'arbre de Noël. — Samedi après-midi, huit mille sept cents enfants pauvres des écoles de Lille ont dédié au Palais-Rameau et ont reçu des vêtements, un gateau, une orange et un jouet.

## A PARIS

Paris, 25 décembre. — Les offices ont été célébrés ce matin dans les églises avec une grande solennité. A Notre-Dame, Mgr Richard pontifiait. Des messes en musique qui ont été exécutées à la Madeleine, à Saint-Gervais, à Saint-Sulpice, dans presque toutes les paroisses. Partout, l'affluence des fidèles était considérable et le recueillement profond.

Cet après-midi, le froid est vif et le temps superbe. L'animation est grande sur les boulevards. On se presse aux abords des magasins d'étrennes. Les baraques en plein vent attirent leur clientèle ordinaire.

Des fêtes de l'Arbre de Noël ont eu lieu dans plusieurs mairies. Citons celle des Abattoirs-Jourdan qui a obtenu son succès habituel.

# Chronique Locale

## ROUBAIX

**La Ville de Roubaix devant le Conseil d'Etat.** — Dans une de ses dernières séances, le Conseil d'Etat, statuant au contentieux, a rejeté deux requêtes présentées par la Ville de Roubaix, dans le but de faire annuler deux arrêtés en date du 3 décembre 1895, par lesquels le Conseil de Préfecture du département du Nord l'a condamnée à payer à M. Bourdeau, cabaretier, la somme de 400 francs, et à MM. Allart et Cie, industriels, la somme de 34.484 francs 08, en réparation des dommages causés à ces derniers par une inondation, survenue le 21 mai 1893, à la suite d'un violent orage.

M. Berger, président de la section des contentieux, présidait la séance ; le commissaire du gouvernement était M. Arrivière.

Après avoir entendu le rapport de M. Emmanuel Rousseau, maître des requêtes, et les plaidoiries de Me Mimerel, avocat de la ville de Roubaix, et de Me Devin, avocat de MM. Bourdeau et Allart et Cie, le Conseil d'Etat a rendu les jugements suivants :

Il résulte de l'instruction et notamment du rapport des experts, que l'orage du 21 mai 1893 ne saurait être considéré comme ayant eu le caractère de force majeure, que les inondations sont dues à l'insuffisance du débouché du réseau des égouts construits par la ville de Roubaix.

Cette dernière prétend à la vérité que l'achèvement de ce réseau a été suspendu par l'administration supérieure, mais cette circonstance n'est pas de nature à la décharger de la responsabilité qui lui incombe de prendre les mesures nécessaires pour assurer l'écoulement des eaux d'égouts.

D'autre part il n'est relevé à la charge de MM. Bourdeau et Allart et Cie aucune faute, aucune imprévoyance susceptible d'engager leur propre responsabilité, et par suite, d'atténuer celle de la ville. De plus la ville n'établit point que le Conseil de Préfecture ait fait une inexacte appréciation du dommage souffert par les intéressés en la fixant, pour M. Bourdeau, à 400 francs, et pour MM. Allart et Cie à 34.484 fr. 08.

M. Bourdeau a demandé le 27 juillet 1896 la capitalisation des intérêts des sommes dont il serait reconnu créancier vis-à-vis de la ville de Roubaix ; mais l'arrêté attaqué a fixé au 26 novembre 1895 le point de départ des intérêts ainsi à la date du 27 juillet 1896 il n'était point dû une année à M. Bourdeau. Il y a donc lieu de réformer sa demande.

MM. Allart et Cie ont demandé, aux dates du 27 juillet 1896 et 29 avril 1898 la capitalisation des intérêts des sommes dont ils seraient reconnus créanciers vis-à-vis de la ville de Roubaix ; à chacune de ces dates il leur était dû plus d'une année d'intérêt. Il y a donc lieu de faire droit à leurs demandes.

Le Conseil d'Etat décide :

Pour ce qui concerne M. Bourdeau :

Article 1. — La requête de la Ville de Roubaix est rejetée.

Article II. — Les conclusions de M. Bourdeau à fin de capitalisation d'intérêts sont rejetées.

Article III. — La Ville de Roubaix est condamnée aux dépens.

Pour ce qui concerne MM. Allart et Cie :

Art. 1er. — La requête de la Ville de Roubaix est rejetée.

Art. 2. — Les intérêts des sommes dues à MM. Allart et Cie seront capitalisés aux dates des 27 juillet 1896 et 29 avril 1898 pour porter eux-mêmes intérêts.

Art. 3. — La Ville de Roubaix est condamnée aux dépens.

**Les votes de M. de Montalembert.** — M. de Montalembert, député de Roubaix, qui avait été porté par erreur, comme ayant voté l'ordre du jour sur l'interpellation concernant l'Algérie, nous prie de dire qu'en réalité il s'est abstenu. Cette rectification a d'ailleurs paru à l'*Officiel* de dimanche.

**DEUX AUDACIEUX EXPLOITS DE CAMBRIOLEURS. — Encore un attelage volé. — Huit mille francs de tissus enlevés.** — Pendant la nuit de Noël les cambrioleurs ne sont pas restés inactifs. Avec autant d'audace que d'adresse, ils ont enlevé des pièces de tissus chez MM. Edouard Delbart et Cie, fabricants, rue de la Fosse-aux-Chênes, et un attelage chez M. Beaufort, charpentier, rue du Grand-Chemin.

Dimanche matin, vers quatre heures et demie, M. Edouard Delbart fut réveillé en sursaut par des personnes qui venaient le mettre au courant d'un vol commis dans ses magasins.

Il apprit par elles que des individus avaient été vus sur les rels de son tissage portant des pièces de draperies et que le produit du vol avait été déposé dans un terrain vague de la rue Cavelle, sur laquelle donne une des ailes du bâtiment.

M. Edouard Delbart descendit en toute hâte dans la rue et y rencontra plusieurs agents de patrouille qu'il informa du fait.

Tous se rendirent à la fabrique et y virent des portes fracturées en même temps qu'ils constataient la disparition d'une trentaine de pièces de draperies déposées dans le magasin, au premier étage.

Un examen attentif des lieux leur fit découvrir la façon dont les adroits cambrioleurs avaient pénétré dans l'établissement. Après avoir enlevé le soupirail de la cave, rue Chapelle-Carette, les malfaiteurs s'étaient rendus dans le tissage et de là dans le magasin.

Chargés de leur butin ils l'avaient transporté dans le terrain vague dont nous avons parlé en passant sur les rels du tissage.

Rue Cavelle, le produit du vol fut retrouvé intact et rapporté dans le magasin. Il représentait une valeur de huit mille francs environ.

On pouvait se demander pourquoi les malfaiteurs avaient déposé les pièces de tissus dans un terrain vague au lieu de les mettre aussitôt en lieu sûr. C'est qu'elles étaient d'un poids trop lourd et qu'il fallait, pour les transporter, un véhicule quelconque.

Nos hommes l'avaient bien compris et ils comptaient sur un nouveau méfait pour mettre leur projet à exécution. En effet un cheval et un camion ont été volés dans la même nuit, chez M. Beaufort, rue du Grand-Chemin.

Le domestique de ce dernier, Pierre Rousin, en allant, dimanche matin, vers six heures et demie, donner à manger au cheval de son patron dans l'écurie située, ainsi qu'une remise, à l'angle des rue du Grand-Chemin et Minerel, en face de la maison d'habitation, aperçut les portes grandes ouvertes et les cadenas brisés. On juge de sa stupéfaction.

Il fut bien plus étonné encore en ne voyant ni cheval ni voiture. Le tout avait disparu sans que personne s'en aperçût.

M. Beaufort fut aussitôt averti et s'en fut, sans perdre une minute, en informer la police.

Peu de temps après, deux domestiques de la maison Allard et Cie trouvèrent l'attelage volé, rue du Duc, près du boulevard de Strasbourg. Ils le ramenèrent à son propriétaire.

M. Laché, commissaire de police du 1er arrondissement, a ouvert immédiatement une enquête. Plusieurs arrestations ont été opérées dans la journée et les inculpés ont été écroués dans divers postes afin qu'ils ne puissent pas communiquer entre eux.

**Un bon conseil.** — Pour éviter l'encombrement inévitable des derniers jours de l'année, nous prions nos lecteurs d'adresser dès maintenant leurs commandes de cartes de visite à l'imprimerie du *Journal de Roubaix*, 71, Grande-Rue.

Les cartes sont livrées en de superbes boîtes que les clients seront heureux de conserver.

Les cartes faites à l'imprimerie du *Journal de Roubaix* ont un cachet particulier d'élégance et de netteté, et, détail important, elles sont livrées à des conditions extraordinaires de bon marché.

Voir les prix au tableau.

**Le condamé à mort Terryn.** — A la suite du rejet, par la Cour de Cassation, du pourvoi de Terryn, l'assassin de Maria Michiels, à Tourcoing, le condamné à mort, qui était encore à la prison de Douai, a été ramené, samedi, à la maison d'arrêt de Lille, où il occupe la cellule des condamnés à mort.

**La prime du *Journal de Roubaix*** obtient un extraordinaire succès.

Tout le monde veut se procurer l'ouvrage si intéressant et si instructif de Tom Tit : La Science Amusante.

Et vraiment, n'est-ce pas le plus joli cadeau à offrir, comme étrennes, à l'occasion de la nouvelle année ?

Demandez la *Science Amusante* à la librairie du *Journal de Roubaix*, 71, Grande-Rue.

Pressons-nous !!

**L'accident de voiture de la rue Pierre Motte.** — Le victime de l'accident survenu samedi soir, rue Pierre Motte, en face des Halles centrales, a été, comme nous l'avons dit admise à l'Hôtel-Dieu.

Son état a empiré et l'on craint de fâcheuses complications. Depuis les quelques questions qui lui ont été posées concernant son identité, on croit que c'est un nommé Joseph Callewaert, qu'il est âgé de 63 ans, et demeurait à la Croix-rouge, Tourcoing. On a trouvé dans une des poches de ses vêtements une paire de ciseaux de tailleur.

**M. Polack** dentiste, rue d'Inkermann 56, prévient sa nombreuse clientèle qu'à partir du 1er janvier il sera visible en son cabinet tous les mardis et vendredis, de 2 heures à 5 heures, pour les extractions sans douleur et la pose des dents perfectionnées dont il est spécialiste connu. Tous ses travaux sont garantis. 45165—42913

**Rhumatisants et Goutteux**, calmez vos douleurs par une seule friction avec le *Rubiment Bleu*. Le flacon 2 fr. 50, dépôt : Pharmacie Boyaval, 408, rue de Lannoy.

**Vin d'Algérie** garanti pur : **vin rouge**, 75 fr. la barrique ; **vin blanc**, 100 fr. la barrique, pris à l'entrepôt à Roubaix. — Adresser les commandes, 45, rue Saint-Georges, Roubaix. 42658—45074

# TOURCOING

Le succès n'a pas répondu à l'attente de nos amis. Grâce au système d'intimidation qui a été de tout temps pratiqué ici quand il s'agissait de la candidature de M. Dron ; grâce surtout à la campagne de la dernière heure menée par le parti socialiste en faveur du candidat radical, M. Dron l'a emporté avec 1,447 voix de majorité.

C'est un échec pour les partis modérés de la 8e circonscription ; ce n'est pas une défaite et tôt ou tard une revanche éclatante pourra être prise.

M. Dron devient, en effet, dès ce jour, le prisonnier des collectivistes révolutionnaires. Il a dû mendier leurs suffrages pour rentrer à la Chambre. Les collectivistes lui feront sentir leur joug : il n'est rien et ne peut rien sans eux. Aussi, tôt ou tard, ils commanderont en maîtres.

Les républicains modérés que des préférences et des sympathies personnelles, ont incités à voter pour M. Dron, se sépareront fatalement de lui quand il deviendra, par la force même des choses, l'homme-lige des révolutionnaires.

Voilà la moralité de cette élection.

Il n'y a chez nous et nos amis aucun découragement ; nous avons conscience d'avoir vaillamment fait notre devoir : nous ne pouvons que regretter le peu de clairvoyance des modérés qui ont mêlé leurs bulletins aux bulletins socialistes.

Il nous reste maintenant une dette de reconnaissance à acquitter envers celui qui a si courageusement pris en mains le drapeau de la cause de la République libérale.

M. Albert Masurel a sacrifié son repos, ses affaires, sa famille et, pendant trois pénibles périodes électorales, a payé de sa personne avec un dévouement au-dessus de tout éloge.

M. Decrais l'a dit avec juste raison samedi soir : Trop rares se font ceux qui se dévouent à la chose publique, parce qu'il y a plus d'amertume à recueillir que de douceur. Aussi M. Albert Masurel doit être remercié d'avoir donné cet exemple d'abnégation.

J. P.-L.

## AUTOUR DU SCRUTIN

**Le jour de la bataille — Les affiches de la dernière heure. — Les porteurs de bulletins. — Un homme qui meurt en sortant du bureau de vote à Bondues. — La soirée.**

La journée de dimanche a été relativement assez calme. Sauf aux abords des bureaux de vote où les porteurs de bulletins se montraient très bruyants, la ville présente son aspect habituel des jours fériés.

Comme il arrive toujours, les porteurs de bulletins de M. Dron se montrent très violents et très avides. Ils ne se bornent pas à crier le nom de leur candidat, mais ils agrémentent leurs offres d'aménités de tous genres à l'adresse du candidat adverse.

Fort heureusement, le public reste le plus souvent très froid en présence de ces excitations et déblaigne les injures.

Il est à remarquer qu'on a énormément voté, le matin, dans presque tous les bureaux de vote : il fallait faire queue parfois tout un quart d'heure avant de parvenir jusqu'à l'urne.

On sent à cette affluence combien la lutte est ardente, combien il y a d'acharnement de part et d'autre.

**Les affiches**

Il n'a plus été fait, cette fois, la débauche d'affiches que nous avions constatée aux élections du mois de mai. Il n'y a pour ainsi dire pas eu d'affiches de la dernière heure. L'article de M. Sauve-Evanoff, reproduit par les soins du comité de M. Dron, et, d'autre part, la reproduction d'un article du même rédacteur de l'*Egalité*, article très virulent pour M. Dron, ont été l'un et l'autre distribués à profusion pendant toute la journée.

Dès le matin, M. Barbarie avait fait afficher un placard ayant comme titre « aux honnêtes gens » dans lequel il dénonçait les procédés calomnieux employés contre lui par les amis de M. Dron.

**LA SOIRÉE**

Les résultats à peu près définitifs, ont été connus vers neuf heures. Il en résultait que M. Dron était élu avec une majorité de 14 à 1500 voix.

Dès que la nouvelle de ce résultat se fut répandue, les partisans de M. Dron, groupés en grand nombre devant l'Hôtel-de-Ville, ont acclamé leur candidat et crié : « A bas Masurel ! »

A partir de ce moment la plus grande animation n'a cessé de régner en ville jusqu'à une heure assez avancée.

Des groupes se sont formés et ont parcouru les principales rues, agitant des drapeaux, et se livrant à des plaisanteries d'un goût très douteux.

Un énorme rassemblement s'est formé vers neuf heures et demie rue Saint-Jacques, en face de l'estaminet de M. Barbarie. Celui-ci s'empressa de faire sortir les consommateurs qui se trouvaient encore chez lui et éteignit le gaz. A ce moment, une pierre, lancée par un inconnu, vint briser une des glaces de la devanture.

Les gendarmes et les agents de police se groupèrent au milieu de la rue et refoulèrent les manifestants. A partir de ce moment les rues St-Jacques et du Haze furent barrées à chaque extrémité par des gendarmes à cheval.

Des mesures sérieuses avaient été prises par la police

---

FEUILLETON DU 28 DÉCEMBRE 1898. — N° 1

# FEU ROBERT-BEY

PAR ARMAND LAPOINTE

I

Ce jour-là la chaleur avait été accablante.

Paris s'enveloppait d'une atmosphère enfiammée qui transformait la grande ville en une sorte de fournaise d'autant plus intolérable que le vent, soufflant du midi, arrivait encore tout chargé des effluves lourds et brûlants du simoun africain.

Un peu après la tombée de la nuit, c'est-à-dire vers neuf heures, on était au mois d'août, — le vent passa subitement à l'ouest ; le ciel, éclatant de limpidité jusque là et parsemé d'étoiles, se fit d'un noir d'encre l'atmosphère s'emplit de ténèbres, de plaintes et de clameurs sinistres, et le vent poussa devant lui d'immenses colonnes aériennes, composées de poussière aveuglante, de sable fin, de feuilles d'arbres, de brindilles de toutes sortes et de gouttelettes d'eau presque chaude. L'orage s'annonçait violent et terrible.

Dans la gare de Choisy-le-Roi, ouverte en plein ouest et à peu près solitaire, bien qu'on attendît le train de huit heur à cinquante cinq minutes, venant de Paris, la tempête faisait rage. Le vent s'engouffrait sous la gare avec des notes aiguës qui ressemblaient à des soupirs de géants, faisait vaciller d'une façon désordonnée les jets de gaz et vibrer étrangement les fils électriques.

Par delà le pont jeté sur la Seine, dans l'avenue Pompadour, les ormes centenaires se tordaient sous les efforts de la tourmente.

Au loin, on entendait les sourds grondements de la foudre ; la nue se déchirait, et une lumière crue, violacée, illuminait soudainement le cours de la rivière, triste et uniforme en cet endroit ; les lames battaient les piles du pont et venaient se briser avec un tapage assourdissant sur les deux rives où elles poussaient les toues, les péniches et les bateaux mal amarrés.

A neuf heures vingt minutes, deux points rouges se montrèrent vers la gauche, et un appel strident se fit entendre. C'était le train de Paris qui arrivait. Le roulement des wagons sur le pont métallique placé à l'entrée de la gare se perdit dans le bruit de la tempête et les détonations formidables de la foudre qui éclatèrent à ce moment. La pluie crépitait avec fureur sur le vitrage de la gare, battait la voie et s'écoulait par ruisseaux bouillons des deux côtes des remblais.

Quelques voyageurs s'empressèrent de gagner la sortie afin de trouver un abri sous le pont jeté entre la gare et la propriété voisine que traversent les trains. Derrière eux, sortant d'un compartiment de première classe, venait un autre voyageur grand, fort et d'apparence robuste. Il était vêtu d'une redingote noire, boutonnée jusqu'au menton, ornée d'un ruban de nuances diverses ; il portait toute sa barbe, complètement blanche, et était coiffé du fez oriental.

Tous les employés le saluèrent.

Le chef de gare, qui surveillait le débarquement des colis, porta la main à sa casquette et lui cria :

— Votre landau et vos domestiques vous attendent, monsieur, mais si vous voulez laisser passer l'orage, entrez dans mon bureau ; je vous y rejoins dans un instant.

Le personnage au fez rouge remercia de la main et suivit les autres voyageurs.

Il tourna à droite, remit son ticket au gardien qui se tenait à la barrière et descendit les quelques marches au bas desquelles, sur une sorte de petite place, se trouvait une seule voiture, — un landau attelé de deux vigoureux percherons. Le cocher n'avait pas quitté son siège et s'occupait de maintenir les chevaux effrayés par l'orage. Un valet de pied se tenait à la portière.

La, l'obscurité était à peu près complète. La lumière des deux lanternes se projetait sur le grand mur du jardin en façade à la sortie et laissait tout le reste de la petite place dans les ténèbres.

Le valet de pied, dès qu'il aperçut le voyageur descendant les marches, ou